

soutien à la création émergente

appel à projets UCArts

2021

Le plus court chemin - 2021

Projet soutenu par le Soutien à la création UCArts 2020, le fond FoRTE Région Île-de-France et la Fondation Fimenco.

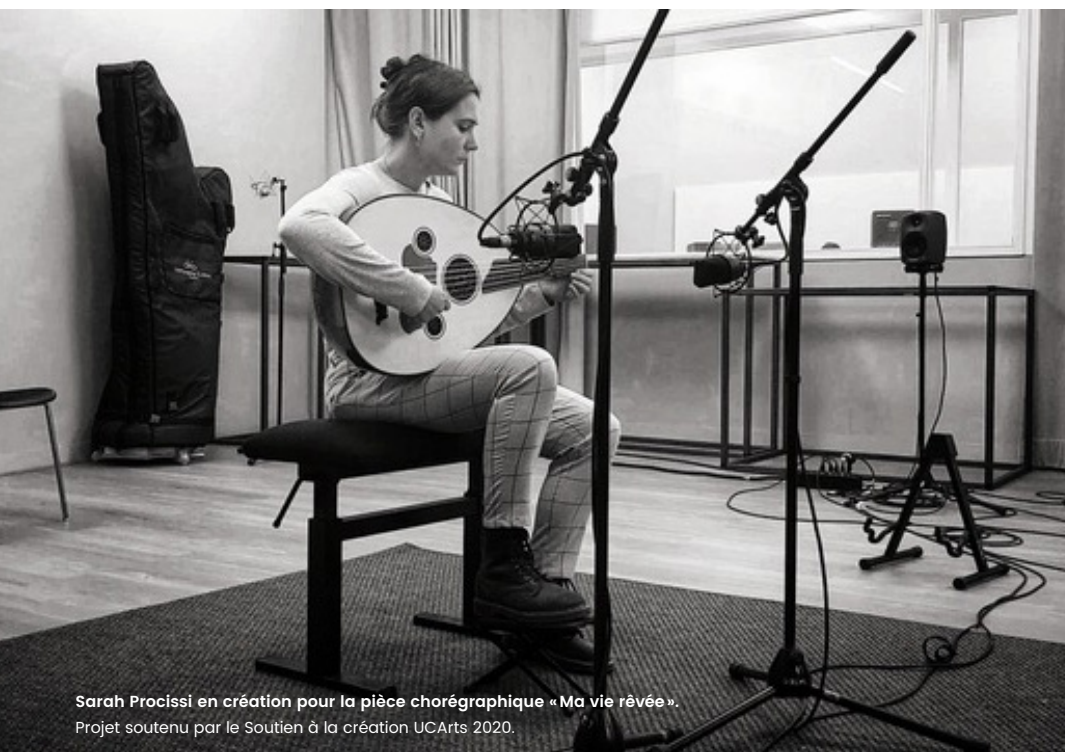
© Jeanne Berbinau Aubry

Contexte

Université Côte d'Azur (UCA) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental. Lauréate de l'appel à projet IDÉES financé par l'Agence Nationale de la recherche avec le projet R2D2, elle a pour ambition d'accroître la visibilité du site et son rayonnement national et international pour figurer parmi les 10 universités françaises comparables aux meilleures universités du monde.

Dans ce cadre, UCA développe une nouvelle politique culturelle via le service UCArts, lequel s'appuie sur 5 axes :

- Penser la politique culturelle comme un enjeu d'attractivité et de rayonnement
- Promouvoir ouverture, exigence et interculturalité comme outils d'appréhension des mondes contemporains
- Faire de l'accès à la culture un élément structurant du lien social et de la solidarité
- Dialoguer avec les acteurs de l'écosystème culturel et artistique du territoire
- Favoriser l'émergence des formes artistiques de demain par le soutien à la jeune création.



Sarah Procissi en création pour la pièce chorégraphique « Ma vie rêvée ».
Projet soutenu par le Soutien à la création UCArts 2020.

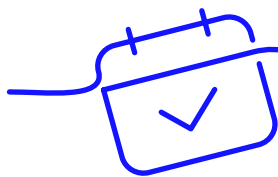


Appel à projets UCArts

Cet appel souhaite soutenir les jeunes créateur.ice.s et accompagner les nouvelles générations d'artistes. En complément aux enseignements existants, le dispositif a pour objectif de contribuer à la formation et à la professionnalisation des étudiant.e.s et jeunes diplômé.e.s.

Dans ce contexte, UCA propose deux types de soutien à la création artistique :

- Soutien à la création inter-écoles. D'un montant maximum de 5.000 euros (cinq mille euros), ce soutien s'adresse à des étudiant.e.s en cours de cursus désireux de travailler avec des étudiant.e.s inscrit.e.s dans toute autre formation. Les candidat.e.s doivent être issu.e.s d'une formation en arts (danse, théâtre, musique) ou des écoles d'arts et de design composantes ou associées d'UCA.
- Soutien à la création jeunes diplômé.e.s. D'un montant maximum de 10.000 euros (dix mille euros), il s'adresse à des étudiant.e.s ayant été diplômé.e.s d'une formation en art d'UCA ou d'une des écoles d'arts et de design d'UCA, et ce depuis cinq ans au plus. Les candidat.e.s doivent entreprendre un projet de création en lien avec une structure de production ou diffusion artistique reconnue ou avoir l'opportunité d'intégrer une compagnie ou une structure artistique en cours de création.



Calendrier

Dépôt des candidatures

—

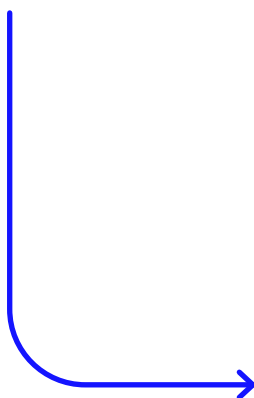
Dossier complet envoyé par courriel au plus tard :

lundi 28 mars 2022



ucarts@univ-cotedazur.fr

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.



Sélection des candidats
et notification des résultats
lundi 9 mai 2022

—

Début des projets de création
Septembre 2022

—

Fin des projets de création
Septembre 2023

Jury

Les candidatures seront examinées par un jury de personnalités artistiques extérieures à Université Côte d'Azur

Conditions d'éligibilité

L'appel à projets pour le soutien à la création artistique s'adresse à des étudiant.e.s de tous niveaux, inscrits ou ayant validé leur diplôme depuis cinq ans au plus tard dans une des écoles d'arts et de design composantes ou associées d'Université Côte d'Azur, ou issus de l'une des formations artistiques d'Université Côte d'Azur.

**Dans
les domaines
des arts visuels
théâtre,
musique,
danse,
arts du cirque,
design,
cinéma**

Ces projets, pour être éligibles, doivent :

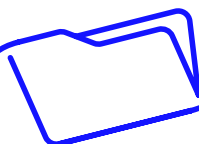
Soutenir le lien inter-écoles

- Favoriser les coopérations entre étudiant.e.s des écoles d'arts et de design et/ou formations universitaires
- Proposer une valorisation du projet en direction des publics dans une structure culturelle du territoire des Alpes-Maritimes ;

Soutenir les jeunes diplômé.e.s

- Être conçu en collaboration avec une structure de production et de diffusion artistique reconnue en France et/ou à l'étranger (centres d'art, festivals, théâtres, centres dramatiques et chorégraphiques, fondations, musées, biennales, etc.) et conduisant à des formes de valorisation en direction des publics incluant publications et éditions.

Montant de l'aide



Constitution du dossier

Le montant du soutien ne peut excéder 5 000€ (cinq mille euros) pour les projets inter-écoles et 10 000€ (dix mille euros) pour les projets de jeunes diplômé.e.s.

Les porteurs de projets sont invités à valoriser d'autres sources de cofinancements. Outre la qualité et l'ambition artistique du projet, le jury accordera en effet une attention particulière à sa faisabilité.

Les dépenses éligibles sont :

- Les dépenses de fonctionnement
 - personnel
- Les coûts d'équipement
 - matériel nécessaire à la création
- Les frais de communication et/ou de publication du projet
 - notamment liés à la diffusion publique de la création

Pour le soutien inter-écoles, le montant de l'aide sera géré par l'établissement dans lequel est inscrit le ou la lauréat.e. Pour le soutien jeunes diplômé.e.s, le montant de l'aide sera versé à la structure d'accueil du projet.

1

Les dossiers et CV artistiques des étudiant.e.s et/ou diplômé.e.s engagé.e.s dans le projet

2

Une copie scannée de la carte d'étudiant.e (soutien inter-écoles)

3

Le dossier de candidature dûment complété

4

Une lettre d'engagement de chaque structure partenaire du projet

Dossier de candidature

CURRICULUM VITAE ET DOSSIER ARTISTIQUE

À joindre par courriel lors du dépôt du projet, le dossier artistique étant facultatif.

TYPE DE BOURSE DEMANDÉE

Soutien à la création inter-écoles

Soutien à la création jeunes diplômé.e.s

TITRE DU PROJET

Sont à joindre en annexe :

- Description du projet : 2 pages max.
- Note d'intention : 1 page max. pour faire valoir thème, originalité, écho social, sincérité ou encore le sens profond de votre projet.

NOM DE LA STRUCTURE CULTURELLE PARTENAIRE

COORDONNÉES DU CONTACT AU SEIN DE LA STRUCTURE

Nom _____

Prénom _____

Téléphone _____

E-mail _____

Joindre en annexe :

- Un courrier d'engagement signé par la structure lors du dépôt du projet

NOM _____

PRÉNOM _____

DATE DE NAISSANCE _____

ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE _____

NIVEAU D'ÉTUDE OU ANNÉE D'OBTENTION DU DIPLÔME _____

DOMAINE(S) ARTISTIQUE(S)

Arts Visuels Design

Danse Théâtre

Musique Cinéma

Autre, précisez svp: _____

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉTUDIANT PARTENAIRE

Obligatoire pour le soutien à la création inter-écoles

NOM DE L'ÉCOLE OU DE LA FORMATION PARTENAIRE

Obligatoire pour le soutien à la création inter-écoles

CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

Étape 1: Nom : _____

 Date : _____

Étape 2: Nom : _____

 Date : _____

Étape 3: Nom : _____

 Date : _____

Étape 4: Nom : _____

 Date : _____

Étape 5: Nom : _____

 Date : _____

STRATÉGIE DE DIFFUSION/EXPOSITION

Préciser les actions envisagées pour communiquer sur le projet et les modalités de diffusion publique de la création

STRATÉGIE DE DIFFUSION/EXPOSITION

Préciser les éventuels autres partenaires associés au projet

Budget global du projet

DÉPENSES

Frais de personnel

Équipements

Communication

Publications

RECETTES

AUTRES FINANCEMENTS

Structures culturelles
et/ou artistiques
partenaires

Autres partenaires

**MONTANT
DE LA SUBVENTION
DEMANDÉE À UCA**

TOTAL

Projets soutenus en 2020

Soutien inter-écoles

- Musique concrète pour structures creuses d'Éléonore Chastagner (Villa Arson) avec Héroïse Francesconi et Sarah Procissi (Conservatoire de Nice) en partenariat avec les Studios Stéphanie Marin.
- Dreaming Fields of Action de Romina Romy (CIRM/EUR CREATES) avec les étudiants du Conservatoire de Nice.

En 2020, un jury composé de Murielle Mayette-Holtz (Directrice du Théâtre National de Nice), Hélène Guenin (Directrice du Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain), Benoît Arnulf (Directeur artistique du festival In&out), Julie Mansion-Vaquié (Compositrice et Maîtresse de conférences à Université Côte d'Azur), Mark Lorimer (Danseur) a sélectionné les projets suivants:

Soutien jeunes diplômés

- Beauté fatale, pièce de théâtre d'Ana Maria Haddad-Zavadinack (ERACM) en partenariat avec Actoral.
- Ma vie rêvée, création musicale de Sarah Procissi (Conservatoire de Nice) pour la pièce chorégraphique d'Éric Oberdorff de la Compagnie Humaine.
- Visage de Laocoon, film documentaire en développement de Jeunghae Yim en partenariat avec les Films de 5 à 7 et le Nouveau Musée National de Monaco.
- Le chemin le plus court, création en arts visuels de Jeanne Berbinou Aubry (Villa Arson) en partenariat avec la Fondation Fiminco.
- Le feu à la rivière, court-métrage en écriture de Mélina Fructus et Eugénie Françon (ESRA) en partenariat avec l'association Héliotrope.

UCArts

La Culture
à Université Côte d'Azur

